

AR Prefecture

063-216303099-20241011-20241011_11-DE
Reçu le 15/10/2024

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 11 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Guy CHAZOT

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Danièle HORTALA

Procuration (1) : Danièle HORTALA a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Gérard ROURE

Date convocation : 27/09/2024

11 ► CHOIX ENTREPRISE LOT N°5 « VITRAIL » POUR LA RENOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lot n°5 « vitraux » avait été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2023 et par délibération en date du 08 juillet 2023.

Ce lot a fait l'objet d'une reconsultation de quatre entreprises sans publicité.

Après analyses des nouvelles propositions, l'offre retenue comme la « mieux-disante » pour le lot n°5 « vitrail » est :

Lot n°5 : Vitraux

EURL Triforium – 23 Rue Nationale – 63 130 ROYAT

Montant : 25 856,80 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ décide de confier les travaux à l'entreprise citée précédemment, sous réserve de l'accord des subventions ;

↳ autorise M. Le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant

↳ charge M: Le Maire de l'exécution de la présente délibération

7 POUR
1 ABSTENTION
1 CONTRE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Michel ROCHE

